

# Festival Vidéo Party / 8<sup>o</sup> édition

Du 3 au 7 octobre 2017

Au ZO, à Carré d'Art Bibliothèques, au Sémaphore, au Centre social Émile Jourdan et au Périscope.

**Inscrivez vos films jusqu'au 30 mai 2017  
et déposez vos versions définitives avant le 30 juin 2017**

## RÈGLEMENT PANORAMA DE FILMS D'ATELIERS

### Article 1 : Projet

Le Centre Social Émile Jourdan, Carré d'Art Bibliothèques et Le Périscope organisent le "Festival Vidéo Party"

Ce festival souhaite favoriser les échanges entre les jeunes et le public.

Les films présentés à cette manifestation doivent :

- être réalisés par des jeunes dans le cadre d'ateliers collectifs de pratique audiovisuelle,
- être encadrés par un intervenant professionnel partenaire artistique ou culturel.
- être mis en œuvre par un établissement scolaire, une association ou tout autre type de structure ou groupe de jeunes, localisée prioritairement sur le département du Gard.
- être réalisés par des jeunes entre 7 et 18 ans.

Les films seront diffusés en présence des jeunes réalisateurs et d'un référent qui partageront avec le public leurs regards sur ces créations.

Les films doivent être réalisés dans un contexte pédagogique d'initiation et de découverte du cinéma et de l'audiovisuel.

### Article 2 : Films

La durée des films ne doit pas dépasser 10 minutes. Les films auront été réalisés en 2016 et 2017.

Les films participants feront l'objet d'une sélection par un comité constitué pour ce festival. Les films retenus seront diffusés dans le cadre de celui-ci du 4 au 8 octobre au Centre social Émile Jourdan, au Sémaphore et au Périscope. Il n'y a cependant ni concours, ni remise de prix.

**Condition nécessaire à la sélection :** les films doivent être présentés par les jeunes participants qui s'engagent à être présents à la projection, ainsi que l'enseignant / l'animateur et/ou l'intervenant professionnel qui a encadré le projet.

**Les formats des films sont les suivants :** mov, mp4, compression H264 (Tous les autres formats ne sont pas acceptés), Résolution 1280\*720 minimum. Tous les genres sont acceptés (fiction, reportage, documentaire, clip, animation) excepté les films à caractère commercial ou promotionnel. Il n'y a pas de thématique requise. L'inscription est gratuite.

### Article 3 : Droits d'auteur et droit à l'image

Chaque équipe proposant un film à Vidéo Party reste responsable des démarches requises prévues par les lois et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne les droits de propriété littéraire, artistique, et les droits d'auteur en cas d'utilisation dans leur film de créations protégées de tierces personnes. Les équipes participantes déclarent avoir reçu les autorisations de chaque personne apparaissant dans leur film si leurs visages sont reconnaissables.

L'inscription à Vidéo Party et notamment l'envoi des films vaut autorisation libre de droits pour :

- les projections publiques au Festival Vidéo Party du 5 au 7 octobre 2017.
- la diffusion des films sur les sites internet du Périscope, [bibliotheque.nimes.fr](http://bibliotheque.nimes.fr), [tntb.net](http://tntb.net), [zoanima.fr](http://zoanima.fr), [archive.org](http://archive.org)

### Article 4 : Envoi des films

La fiche d'inscription doit parvenir avant le 30 mai et une copie du film avant le 30 juin.

**Festival Vidéo Party**  
**8° édition, du 3 au 7 octobre 2017**  
**Inscrivez vos films jusqu'au 30 mai 2017**

## **Inscriptions**

### **Participants au projet**

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Age</b>	<b>Rôle/Fonction</b> *	<b>email</b>

\*acteur /réalisateur/perchman/décorateur/accessoiriste/scénariste

## **Fiche technique**

### **Structure :**

Adresse :

Téléphone :

M@il :

### **ou Jeune (7 - 18 ans) :**

Adresse :

Téléphone :

M@il :

### **Référent du projet sur la structure (obligatoire) :**

Téléphone :

M@il :

### **Intervenant associé au projet :**

Téléphone :

M@il :

### **Titre du film :**

Résumé :